

Les plans formation des enseignants

Les formations continues proposées par l'Éducation nationale sont mises en place à travers les « plans de formation » (national et académiques). À ces deux niveaux, s'ajoutent les actions locales. Retour sur les coulisses de cette grosse machinerie.

Cet article a été écrit avec la collaboration de Michel Gouy, IPR de l'académie de Lille.

Le stage de formation continue, pour un enseignant du secondaire en poste, c'est d'abord l'offre du plan académique de formation (PAF), accessible *via* la plateforme GAIA. Diversement achalandé selon les académies, le PAF est piloté localement par le *conseiller académique de formation*. Ce dernier émet les ordres de mission, gère le budget, effectue des arbitrages. Les formateurs sont généralement des enseignants rémunérés (un peu) en HSE ou par une décharge, mais il faut également prendre en compte les coûts de transport pour les stagiaires et les conséquences des absences de cours. Le choix se fait en fonction des axes prioritaires définis au niveau national par la DGESCO et au niveau académique par le recteur. C'est ce qui explique qu'un même stage ne sera pas forcément proposé pour deux académies différentes. La formation des enseignants de collège pour la mise en place de la réforme a, par exemple, fait partie des priorités nationales, tout comme l'est le thème « l'école à l'ère du numérique ».

Ce sont les inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR) qui organisent les formations *via* un *pool* d'enseignants avec lesquels ils travaillent et auxquels ils « commandent » des formations. L'encadré ci-dessous montre un exemple d'organisation dans l'académie de Strasbourg.

En maths, les IREM (voir encadré en page suivante) jouent également un rôle important. Et depuis quelques années, un nouvel acteur est présent sur la scène du PAF : les *maisons pour la science* (voir brève p. 5). Administrativement et financièrement, ces dernières ont un fonctionnement un peu hybride. Elles sont autonomes dans leur statut. Elles ont, par exemple, leurs propres critères de sélection des stages qu'elles organisent. Toutefois, un budget (en HSE) leur est alloué par le rectorat pour le financement de certains stages. Ces trois réseaux (inspection, IREM, maisons pour la science) peuvent être assez imbriqués. Il y a, par exemple, des formateurs IREM qui proposent des stages aux maisons

Un exemple de formation descendante

Pour s'adapter au plus près aux besoins des personnels, les IPR de maths de l'académie de Strasbourg ont mis au point une méthode de formation descendante en faisant intervenir cinquante enseignants repérés dans l'académie pour leur dynamisme ou leur motivation. La troisième journée disciplinaire de formation (suite à la réforme) a ainsi été organisée en deux temps : en septembre, les IPR ont proposé des thèmes (différenciation, évaluations, AP). Les cinquante formateurs se sont répartis sur ces trois thèmes, pour lesquels ils ont mis au point des actions qu'ils ont testées dans leurs propres classes. Ce travail a ensuite été présenté par ces mêmes formateurs occasionnels à tous les enseignants de maths de collège de l'académie pendant une journée de formation sous forme de quatre ateliers thématiques d'une heure trente. Le premier de ces ateliers se fait sous forme d'une intervention d'un des IPR qui répond à des questions posées à l'avance par les enseignants *via* un questionnaire. Les trois autres s'effectuent par rotation, auprès de quatre-vingts professeurs répartis en trois groupes. Les enseignants disposent ainsi d'outils exploitables immédiatement dans les classes. Au total, ce sont onze groupes d'environ quatre-vingts enseignants qui ont ainsi été formés.

Anne Schultz

pour la science tout en travaillant également avec l'inspection. Sont également présentes dans les plans de formation les journées de l'APMEP et certaines offres des ateliers CANOPÉ (voir p. 7). Il est certain qu'une concertation commune permettrait d'optimiser les offres et d'augmenter la visibilité, mais là encore, cela dépend du fonctionnement propre à chaque académie.

Changements d'échelle

Le volet « enseignement » du *Plan national de formation* (PNF) est principalement réservé aux formateurs et inspecteurs. Mais pas toujours : certaines formations sont également accessibles aux enseignants, comme par exemple le colloque de la CORFEM organisé par le réseau des IREM (voir TE39 p. 24). Le public visé par ces stages provient de toute la France. L'idée est de mettre en place une propagation descendante des informations, chaque formé devant regagner son académie pour organiser les formations sur le même thème. Qui est considéré comme formateur ? Ce sont d'abord les personnels des ESPÉ, les inspecteurs, les enseignants recrutés par l'inspection et, dans une certaine mesure, les membres des IREM. Le contrôle ou l'étude des répercussions effectives de ces formations sur les enseignants est un point qui est sans doute à améliorer. De la même façon, après un stage, il est impossible de déterminer s'il a été effectivement réinvesti dans les pratiques pédagogiques d'un enseignant. Un troisième niveau (après les niveaux national et académiques) est le plan local. En effet, un chef d'établissement est à même d'organiser, dans son établissement, une formation à destination de ses équipes. Ce sont généralement des formations transversales, ouvertes aux enseignants de toutes les disciplines, qui répondent à une problématique spécifique de l'établissement comme la gestion de la violence, par exemple.

De la même façon, des actions très ciblées vers un public désigné (obligatoires) peuvent être mises en place par un IPR sur un bassin. « L'enseignement des maths en BTS » en est un exemple.

Le mot de la fin est laissé à Michel Gouy : « *La formation continue est un élément essentiel de la profession d'enseignant. Au-delà du contenu, elle permet à chacun de prendre du recul sur le travail fait, de rencontrer d'autres collègues, de confronter ses méthodes de travail et d'acquérir ou conforter ses connaissances. On ne pourrait pas comprendre qu'un médecin ne réactualise pas son savoir. Ce doit être la même chose pour un enseignant.* »

M.B.

Qu'est-ce qu'un IREM ?

Les Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) jouent un rôle important dans la formation. Leurs membres sont des enseignants du primaire, du secondaire ou de l'université, parfois aussi des inspecteurs, qui se regroupent pour travailler sur un thème donné. Pour un non-universitaire, c'est l'opportunité de pratiquer une activité de recherche ou d'aller chercher les connaissances « à la source ». Les groupes s'intéressent à des sujets aussi variés que « les jeux mathématique », « l'histoire des mathématiques », « la logique », « l'informatique débranchée », etc.

L'objectif est de construire des activités qui seront ensuite testées dans les classes, puis mises à disposition des collègues *via* les stages de formation ou les publications. Les IREM sont ouvertes à tous les collègues motivés sous réserve d'assiduité (la participation aux réunions de travail est considérée par le rectorat comme un temps de formation, les enseignants du secondaires membres des IREM ayant le double statut de stagiaires... et de formateurs).

Le portail des IREM permet de découvrir ce qui se pratique dans les différents centres (il y en a dans pratiquement toutes les académies).

<http://www.univ-irem.fr>



© IREM de Rennes



© APMEP, régionale de Grenoble



© Journée Filles et Maths, Université de Bordeaux, Compagnie du matin.



© APMEP, régionale de Grenoble